



# BOVES

La Roche Dorée de Boves

13, Rue Begnine Bernard - 80440 BOVES

Tél. : 06-74-35-86-30 (tel:06-74-35-86-30) - Email : yann.celos@orange.fr (mailto:yann.celos@orange.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 1 km  
- La Noye rive gauche

Canaux de Boves secteur communaux : 1,8 Km

Etangs : 17 hectares

- Etangs A Carpodrome
- Etang Antoine Carpodrome
- Etang C
- Marais Saint Nicolas
- Petit Etang
- Etang pont Prussien
- Canaux de Boves

Etang de la Réserve Naturelle, pêche avec remise à l'eau obligatoire, attention au réglement.

## Membres du bureau

### Président

CELOS Yann

### Vice-Président

CATOIRE Bruno

### Trésorier

DUFRENE David

### Secrétaire

BOUTHORS Catherine

## Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

## Services

- Ponton personne mobilité réduite

## Présentation

L'association "La Roche Dorée" vous permet de pêcher dans plusieurs étangs représentant environ 18 hectares.,

La pêche aux leurres en no-kill vous permettra de silloner deux beaux étangs face à la plus petite réserve naturelle de France.

Deux carpodromes sont à votre disposition pour la pêche à sensations en No-kill, , Afin de préserver les poissons bourriches interdites, hameçon ardillons écrassés.

Vous pouvez également pêcher

**en rivière de première catégorie sur la Noye**  
**en rivière de deuxième catégorie sur l'Avre (domaine public).**

**Des règlements sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	15.00€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Atout pêche 80 - Mr Cyril Robin** - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery - 03-60-28-12-01

**Terres & Eaux** - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41

## Règlement

### LA ROCHE DOREE ; Conditions de pêche

#### LA NOYE parcours de 1ère catégorie:

De la cabane des pêcheurs au pont du Paraclet, rive gauche.

Ouvert durant la période de pêche en première catégorie, tous les jours toutes techniques.

#### MARAIS St NICOLAS ET PONT PRUSSIEN :

Pêche aux leurres, en pêche no kill autorisée avec remise à l'eau immédiate des prises, pendant les dates d'ouverture. Dans ce cas de figure le pêcheur pratique exclusivement avec 1 canne aux leurres (pas de canne aux vifs en plus) Pêche à 4 cannes dont 2 aux carnassiers.

#### ETANGS ALLEE FULGENCE CARPODROMES :

**Remise à l'eau immédiate des carpes, tanches et carassins.**

#### INTERDICTIONS :

Leurres, cuillers, poissons morts maniés, vers maniés

Pêche aux appâts flottants (Pain, pellets, croquettes, bouillottes....), tresse .

#### Etang A

Pêche à carpe en no kill, sans ardillon,

Limitation à 1 canne du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Tapis de réception conseillé.

Pêche en batterie interdite.

Avertisseur sonore interdit.

Bourriches et sacs de captures interdits.

Pêche aux carnassiers uniquement aux vifs, 2 cannes autorisées à proximité du pêcheur. :

#### Etang Antoine :

Pêche à carpe en no kill, sans ardillon,

limitation à 1 canne du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Tapis de réception conseillé.

Pêche en batterie interdite.

Avertisseur sonore interdit.

Bourriches et sacs de captures interdits.

Pêche aux carnassiers uniquement aux vifs, 2 cannes autorisées à proximité du pêcheur.

**Etang C** : 2 cannes autorisées à proximité du pêcheur.

#### Sur tout le domaine de l'AAPPMA « La Roche Dorée de Boves»

Pêche de nuit interdite, Pêche et amorçage en bateau interdits, bateau amorceur interdit .



# BOVES

La Roche Dorée de Boves

13, Rue Begnine Bernard - 80440 BOVES

Tél. : 06-74-35-86-30 (tel:06-74-35-86-30) - Email : yann.celos@orange.fr (mailto:yann.celos@orange.fr)

Fiche Parcours

## Boves La Noye



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière


**Catégorie :** 1ère catégorie

**Berge :**





- Gauche

**Linéaire :** 0.9 km

**Type(s) de pêche :**

-  Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

De la cabane des pêcheurs au Pont du Paraclat rive gauche.

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ière catégorie**

#### • Poissons présents :

Anguille , Truite

#### • Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers